



Chaumont, le 03 MARS 2026

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DECEMBRE 2025 COMPTE RENDU

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Nicolas LACROIX, Président du GIP Haute-Marne, le mardi 16 décembre 2025 à 10h30, dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie Meuse Haute-Marne à Chaumont et en présence de M. Guillaume THIRARD, Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne, en tant que Commissaire du Gouvernement du GIP Haute-Marne.

### Participaient à la réunion les administrateurs (6)

M. Nicolas LACROIX,	Président
M. Jean-Marc FEVRE,	Vice-Président
M. Jean-Philippe HORREARD,	Sous-Préfet de Saint-Dizier, représentant l'Etat
M. Alain MALINGREY,	Maire de Thonnance-les-Joinville
M. Etienne MARASI,	Représentant le conseil régional
M. Patrice TORRES,	ANDRA – Directeur Centre Meuse Haute-Marne

### Administrateurs excusés ayant donné pouvoir (1)

M. Damien THIERIOT,	Conseiller départemental
---------------------	--------------------------

### Participait à la réunion le Commissaire du Gouvernement (1)

M. Guillaume THIRARD,	Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne
-----------------------	---

### Assistaient (8)

M. Olivier DARONDEAU,	Conseil régional – Chef de projet stratégique CIGEO
Mme Sandrine FRANZT,	Responsable Administratif GIP Haute-Marne
M. Vincent HOTTO,	DDFiP de la Haute-Marne – Chef de Pôle
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne
M. Marc POINSIGNON,	EDF – Directeur Développement Economique Meuse Haute-Marne
Mme Bélanda RODRIGUES,	Chargée des Politiques Contractuelles et des Partenariats GIP Haute-Marne
M. Nicolas SERRAND,	DDFiP de la Haute-Marne – Adjoint Pôle EP

Sept administrateurs sont présents ou représentés soit sept voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

## **Propos introductif de M. le Président**

---

M. le Président rappelle qu'un conseil exceptionnel s'est tenu le 25 novembre 2025 concernant l'opération Championne et aborde la situation des différentes filiales du groupement.

### **Opération Championne à Chevillon**

Le conseil d'administration du 25 novembre 2025 a statué sur la création d'une SEM, la SEM Immobilière du Grand Saint-Dizier Der & Vallées. L'actionnaire majoritaire de cette nouvelle filiale est la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées. La CCI via sa filiale S2i et le GIP Haute-Marne viennent compléter le tour de table.

Cette société disposera ainsi d'un capital social de 500 K€ et d'apports en comptes courants de 430 K€. Elle pourra par conséquent lever des emprunts bancaires.

La SEM va pouvoir procéder au rachat du site de Chevillon pour 2,77 M€ (estimation des Domaines). La société Championne rachètera ensuite progressivement son site via un contrat de crédit-bail à travers les loyers.

Avec ses partenaires, le GIP Haute-Marne prouve une nouvelle fois qu'il est en mesure de participer à des opérations spécifiques pour apporter des solutions aux entreprises du territoire.

### **Haute-Marne Fonds Propres**

Haute-Marne Fonds Propres a été créée en 2011 pour proposer aux PME haut-marnaises des solutions de capital investissement pour assoir leur développement.

Il s'agissait pour le groupement d'élargir la palette des solutions d'accompagnement proposées aux entreprises du territoire. Après la subvention ou le prêt le GIP Haute-Marne voulait renforcer les fonds propres (capital social et prêts participatifs).

Fondée avec l'IRPAC, et gérée depuis plusieurs années par UI Gestion, Haute-Marne Fonds Propres arrive désormais au terme de son cycle.

En matière de capital investissement, le fonds Haute-Marne Fonds Propres a suivi ses trois premières phases : investissement – développement – réinvestissement.

Après une phase d'investissements, cette filiale a accompagné le développement de sociétés haut-marnaises puis la sortie progressive des différents tours de table financiers.

Les deux dernières participations concernaient Chesneau à Sarrey et Gillet-Outillage à Nogent. Les nouveaux actionnaires seront les nouveaux dirigeants d'une part et de nouveaux fonds d'investissement d'autre part.

Un bilan sera fin tout début 2026.

### **Haute-Marne Immo-Bail**

La SEM Haute-Marne-Immo-Bail a livré à LISI, en juillet 2022, un bâtiment de 23.000 m<sup>2</sup>, très technique, pour un coût global de 36 M€.

LISI a progressivement transféré ses activités de Bologne à Chaumont.

M. le Président a rencontré le 1<sup>er</sup> juillet 2025 Emmanuel VIELLARD, Président du groupe LISI et Emmanuel NEILDEZ, Président de la branche aéronautique de LISI.

Les équipes de LISI et de la SEM étudient le lancement éventuel de la tranche 2 dont l'ampleur pourrait être quasiment identique à la tranche 1.

### **Investissements hospitaliers**

Enfin, M. le Président confirme que les projets d'hôpitaux sur Langres, Chaumont et Bourbonne avancent.

Le GIP Haute-Marne avait pris une décision de principe pour participer au financement de ces infrastructures aux côtés du conseil départemental de la Haute-Marne.

Désormais accompagnés aussi par la Région Grand Est, la participation du groupement devrait se confirmer l'an prochain avec une enveloppe global de 18 M€.

M. le Président souligne son attachement à ce que le GIP Haute-Marne poursuive sa mobilisation en faveur des sujets cruciaux pour le territoire en faisant toujours preuve d'efficacité et de réactivité.

## Décisions du conseil d'administration

### Conseil départemental de la Haute-Marne - restructuration du collège de la Rochotte - Chaumont (25-12)

Le conseil d'administration décide d'accorder, au conseil départemental de la Haute-Marne, une aide de 25 %, limitée à 418.804 € pour la restructuration du collège de la Rochotte localisé à Chaumont. L'assiette éligible s'élève à 1.675.218 € HT.

Cette décision est prise au titre de l'action 2025-23 "Programme de modernisation des collèges haut-marnais".

La décision s'inscrit dans le cadre de la mission 3 du GIP Haute-Marne.

### Conseil départemental de la Haute-Marne - réhabilitation du gymnase du collège de Doulaincourt-Saucourt (25-13)

Le conseil d'administration décide d'accorder, au conseil départemental de la Haute-Marne, une aide de 30 %, limitée à 426.339 € pour la réhabilitation du gymnase du collège de Doulaincourt-Saucourt. L'assiette éligible s'élève à 1.421.132 € HT.

Cette décision est prise au titre de l'action 2025-23 "Programme de modernisation des collèges haut-marnais".

La décision s'inscrit dans le cadre de la mission 3 du GIP Haute-Marne.

L'ordre du jour étant épuisé à 11h00, la séance est levée.

Le Président

Nicolas LACROIX

#### **PS : engagements et fonds de roulement**

Au 07 juillet 2025 et sous réserve du contrôle économique et financier et de la confirmation des recettes 2025 du groupement, le fonds de roulement s'élève à 88,9 M€ compte tenu du résultat prévisionnel 2025.

Le cumul des engagements en gestion restant à verser sur 2025 s'élève à 50,2 M€ (hors les 6,7 M€ d'engagements programmés sur des exercices ultérieurs).

En conséquence, les fonds restants disponibles en 2025 s'élèvent à 38,8 M€.



## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 16 DECEMBRE 2025</b>	<b>N°25-12</b>
<b>OBJET : Conseil départemental de la Haute-Marne - restructuration du collège de la Rochotte - Chaumont</b>	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Dans le cadre de son plan collège, le conseil départemental de la Haute-Marne a décidé en 2003 de reconstruire le collège « La Rochotte », situé à Chaumont. La réception de l'ensemble des travaux a pris effet le 31 mars 2006.

Par la suite, plusieurs désordres sont apparus à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments formant le collège :

1. dégradation des marches des escaliers de la cour d'entrée des élèves ;
2. apparition de nombreuses fissures sur les enduits et les façades extérieures des bâtiments composant le collège ;
3. fissurations intérieures horizontales et verticales dans les structures du bâtiment (bureaux, amphithéâtre, locaux infirmerie,...) ;
4. nombreuses infiltrations et traces d'humidité en toiture ;
5. débordement d'eau sur la toiture de l'abri vélo.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en 15 décembre 2021 pour étendre ces reprises à l'ensemble du bâtiment formant le collège et à la demi-pension.

Ces travaux sont répartis en deux phases. Une première doit permettre de reprendre les points 4 et 5 cités ci-dessus :

- réfection des toitures du collège et de la demi-pension ;
- mise en sécurité du préau ;
- réfection du mur de soutènement du parking enseignants ;
- installation d'un local à vélos.

Une seconde phase reprendra les autres points avec la réfection des gradins et des escaliers dans un projet d'ensemble consistant à reprendre intégralement les cours en intégrant de la végétalisation, à réaliser des renforcements de structures et la réfection des peintures intérieures à l'achèvement des travaux de la première phase.

L'opération chiffrée s'élèverait à 1.801.732 € HT. Un certain nombre de frais et de travaux ont été réalisés dès 2018 alors que le groupement a été sollicité par un courrier d'intention reçu le 17 janvier 2023.

L'ensemble des travaux et frais annexes éligibles se montent à 1.675.371 € HT.

Selon les financements sollicités par ailleurs, le plan de financement pourrait être optimisé :

Financéurs	Subvention (€)	Taux
Etat (DSID)	433.615	26 %
GIP Haute-Marne	418.804	25 %
Conseil départemental	822.799	49 %
<b>Total</b>	<b>1.675.218</b>	<b>100 %</b>

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder, au conseil départemental de la Haute-Marne, une aide de 25 %, limitée à 418.804 € pour la restructuration du collège de la Rochotte localisé à Chaumont. L'assiette éligible s'élève à 1.675.218 € HT.

Cette décision est prise au titre de l'action 2025-23 "Programme de modernisation des collèges haut-marnais".

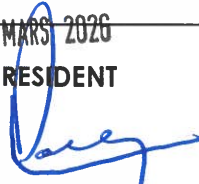
La décision s'inscrit dans le cadre de la mission 3 du GIP Haute-Marne.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
PAR SEPT VOIX POUR  
DECIDE**

d'accorder, au conseil départemental de la Haute-Marne, une aide de 25 %, limitée à 418.804 € pour la restructuration du collège de la Rochotte localisé à Chaumont. L'assiette éligible s'élève à 1.675.218 € HT.

Cette décision est prise au titre de l'action 2025-23 "Programme de modernisation des collèges haut-marnais".

La décision s'inscrit dans le cadre de la mission 3 du GIP Haute-Marne.

<b>RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b>	<b>Chaumont, le - 4 MARS 2026 LE PRESIDENT</b> 



## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 16 DECEMBRE 2025</b>	<b>N°25-13</b>
<b>OBJET : Conseil départemental de la Haute-Marne - réhabilitation du gymnase du collège de Doulaincourt-Saucourt</b>	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	1
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le conseil départemental de la Haute-Marne projette la réhabilitation du gymnase du collège Jouffroy d'Abbas de Doulaincourt-Saucourt devenu très vétuste.

Cet établissement sportif est constitué :

- d'une grande salle de sport avec une partie dédiée à la gymnastique ;
- de vestiaires et sanitaires filles et garçons ;
- d'un espace réservé aux professeurs ;
- des locaux techniques (chaufferiez, local électrique, locaux ménage) ;
- des locaux de stockage.

Les travaux à réaliser sont les suivants.

- réfection et isolation thermique de la toiture et réfection des bardages ;
- isolation thermique des façades et remplacement des menuiseries extérieures ;
- réfection des réseaux et mise en conformité de l'accessibilité pour les personnes à mobilités réduites ;
- réfection des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et des installations de plomberie ;
- réfection et mise en conformité des installations de ventilations et électriques ;
- création d'un local rangement conformément à la réglementation incendie ;
- réhabilitation des vestiaires et de la salle de sport.

L'opération chiffrée s'élève à 1.471.132 € HT dont 50.000 € de mobiliers non éligibles.

Selon les financements sollicités par ailleurs, le plan de financement pourrait être optimisé :

Financiers	Subvention (€)	Taux
Etat (DSID)	353.072	25 %
GIP Haute-Marne	426.339	30 %
Conseil départemental	641.721	44 %
<b>Total</b>	<b>1.421.132</b>	<b>100 %</b>

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder, au conseil départemental de la Haute-Marne, une aide de 30 %, limitée à 426.339 € pour la réhabilitation du gymnase du collège de Doulaincourt-Saucourt. L'assiette éligible s'élève à 1.421.132 € HT.

Cette décision est prise au titre de l'action 2025-23 "Programme de modernisation des collèges haut-marnais".

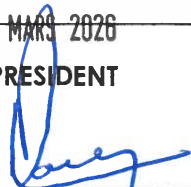
La décision s'inscrit dans le cadre de la mission 3 du GIP Haute-Marne.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
PAR SEPT VOIX POUR  
DECIDE**

d'accorder, au conseil départemental de la Haute-Marne, une aide de 30 %, limitée à 426.339 € pour la réhabilitation du gymnase du collège de Doulaincourt-Saucourt. L'assiette éligible s'élève à 1.421.132 € HT.

Cette décision est prise au titre de l'action 2025-23 "Programme de modernisation des collèges haut-marnais".

La décision s'inscrit dans le cadre de la mission 3 du GIP Haute-Marne.

<b>RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b>	<b>Chaumont, le</b> - 4 MARS 2026 <b>LE PRESIDENT</b> 

**BCI**  
0 4 MARS 2026  
**Arrivée**